



Surveillants ou surveillantes d'activités

Salarié auxiliaire – selon un horaire variable

(à titre indicatif, horaire de plus ou moins 25 heures par semaine)

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield emploie actuellement plus de 250 employés. Elle compte, avec leur contribution, se positionner à l'avant-garde du monde municipal en consolidant une approche de gestion de la qualité. La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est à la recherche de surveillants ou surveillantes d'activités.

Sous l'autorité d'un coordonnateur, le ou la titulaire du poste doit effectuer la surveillance des activités se déroulant au parc Sauvé, au Parc des îles, les rampes de mises à l'eau et autres parcs de la Ville. Fait respecter la réglementation en vigueur, observe, note et rapporte les événements qui peuvent survenir. Patrouille les endroits et fait rapport de ses observations.

Les exigences pour ces postes sont : être disponible selon un horaire de soir ou de fins de semaine. Être apte à travailler seul ou en équipe. Posséder un permis de conduire valide, classe 5. Capacité à gérer des situations d'urgence (accidents, situations conflictuelles, vandalisme). Détenir une formation de premiers soins continue un atout.

La rémunération est établie selon la grille salariale du personnel col bleu, soit de 14,93 \$ de l'heure.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae **au plus tard le 10 mai 2019** à l'attention du :

Service des ressources humaines
Ville de Salaberry-de-Valleyfield
61, rue Sainte-Cécile
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8
Courriel : ressourceshumaines@ville.valleyfield.qc.ca

Nous invitons les étudiants et les personnes de 50 ans et plus à postuler.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi afin de permettre aux femmes, aux handicapés et aux minorités visibles et ethniques de se joindre à son organisation. Nous remercions les postulants pour leur intérêt, mais nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus.